



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1147
27 November 2014

FRENCH
Original: ENGLISH

1028^e séance plénière
Journal n° 1028 du CP, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1147
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2015.